STAY DC

LISTE DE VÉRIFICATION DE L'ÉLIGIBILITÉ DES LOCATAIRES

APERÇU

Cet outil de pré-vérification de l'éligibilité vise à aider :

- Les locataires de DC qui cherchent une aide pour leur loyer ou leurs services publics en raison des difficultés rencontrées pendant l'urgence de santé publique.
- Les organismes communautaires (OC) qui souhaitent aider les résidents à obtenir une aide pour leur loyer et leurs services publics.

Cet outil de pré-vérification de l'éligibilité a pour but de vous aider à identifier la ressource qui vous convient le mieux ; cependant, il ne vous qualifie PAS automatiquement pour ces services

Si vous avez des questions concernant l'éligibilité ou le processus de demande, vous pouvez appeler notre centre de service à la clientèle au 833-4-STAYDC (833-478-2932) de lundi à vendredi entre 7h00 et 19h00 ET.

Nous vous encourageons vivement à informer votre fournisseur de logement et/ou votre fournisseur de services publics de votre intention de demander une aide, car les délais d'examen des demandes peuvent varier.

LISTE DE VÉRIFICATION DE PRÉ-ÉLIGIBILITÉ

Si vous répondez OUI à CHACUNE des questions suivantes, vous êtes potentiellement éligible pour participer au programme STAY DC.

Cependant, si vous répondez NON à UNE ou PLUSIEURS des questions ci-dessous, vous n'êtes probablement PAS éligible pour participer au programme STAY DC.

- 1. J'habite actuellement dans le District of Columbia
- 2. Je loue ou sous-loue actuellement une maison, un logement, un appartement ou une coopérative à participation limitée (LEC) auprès d'un fournisseur de logement
- 3. Je peux fournir des documents attestant de mon statut actuel de locataire Par exemple :
 - Je peux fournir une copie d'un contrat de location/bail/sous-location ou d'un contrat de Limited Equity Co-op avec mon nom, mon adresse de location et mon obligation de loyer mensuel
 OU
 - Je peux fournir un justificatif de paiement régulier du loyer (par ex. des fiches de paie, des relevés bancaires, des copies de chèques déposés, etc.)
- **4. Moi ou un ou plusieurs membres adultes de mon foyer avons connu l'UNE des situations suivantes :** Avoir eu droit à des allocations de chômage à tout moment depuis le 1er janvier 2020 (que vous receviez encore ou non des allocations de chômage à ce jour)
 - Une réduction des revenus en raison de la pandémie de COVID-19
 - Avoir encouru des coûts importants en raison de la pandémie de COVID-19
 - Avoir connu d'autres difficultés financières dues, directement ou indirectement, à la pandémie de COVID-19

- 5. Je suis responsable du paiement d'une partie ou de la totalité du loyer mensuel
- 6. Je, ou un ou plusieurs membres de mon ménage locatif, risque de connaître l'instabilité du logement ou le sans-abrisme en raison de l'un des facteurs ci-dessous :
 - Avoir reçu un loyer en retard ou un ou plusieurs avis d'impayés de services publics depuis le 1er avril
 2020
 - Avoir reçu un ou plusieurs avis d'expulsion depuis le 1er avril 2020
 - Avoir été confronté à un lourd fardeau de loyer (c'est-à-dire qu'il consacre plus de 50 % de son revenu au loyer)
- 7. Sur la base du REVENU ANNUEL 2020 de mon ménage (c'est-à-dire l'addition des revenus de tous les membres du ménage pour toute l'année 2020) ou du REVENU RÉCENT (c'est-à-dire l'addition des revenus de tous les membres du ménage au cours des deux derniers mois et la multiplication par 6), le revenu total de mon ménage est égal ou inférieur à 80 % de l'AMI (voir le tableau ci-dessous pour connaître les limites de l'AMI en fonction du nombre de membres du ménage)

Taille du ménage	Le revenu total du ménage est inférieur ou égal à
1	57 650 \$
2	65 850 \$
3	74 100 \$
4	82 300 \$
5	88 900 \$
6	95 500 \$
7	102 100 \$
8	108 650 \$

Remarque : Des documents justificatifs des revenus **de tous les adultes de votre ménage locatif** seront demandés au cours du processus de demande.

De plus, les **sources de revenu**s incluent : le salaire, la rémunération, les pourboires, les commissions, les recettes d'une activité commerciale, les intérêts, les dividendes, les allocations de sécurité sociale, les annuités, l'assurance, la sécurité sociale, les polices d'assurance, les fonds de retraite, les pensions, les allocations d'invalidité ou de décès, les allocations chômage et invalidité, les indemnités d'accident de travail et de départ et les prestations d'aide sociale.